

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE DE OGY-MONTOY-FLANVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à 10h00, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GULINO, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **23**
de présents : **21**
de votants : **23**

Présents : M. et Mmes ADAM Gilles, ATAKAYA Sophie, BAYEUR Laurence, CAROLEO Audrey, CENTONZE Sophie, DAMIEN-FRENTZEL Anne, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRERY Francis, GAUTHIER Marina, GULINO Aline, GULINO Eric, GRANDJEAN Guillaume, HAJRI Sabrina, LACOGNATA Alain, MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, SCHWAB Sébastien, TRIBOULOT Carole, VOITURET Gilles, WEBER Hugo

Excusés : -

Absents : -

Pouvoir :

LEVE Damien a donné procuration à GAUTIER Marina
MARX Anne-Marie a donné procuration à SCHWAB Sébastien

Mme Audrey CAROLEO a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/03/2026.

Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 26/03/2026.

N° 05/2026 : INDEMNITÉS AUX ÉLUS POUR L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Rapporteur : Madame Aline GULINO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **19 VOIX POUR**

- **FIXE** aux taux ci-après le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers délégués et ce dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale :
 - Maire : 51 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - Adjointes : 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - Conseillers délégués : 8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 057-200073609-20260321-DCM052026-DE

- **DÉCIDE** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement à partir du 21 mars, date d'installation du conseil municipal.
- **DÉCIDE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal

Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 26/03/2026

Le Maire,
Eric GULINO

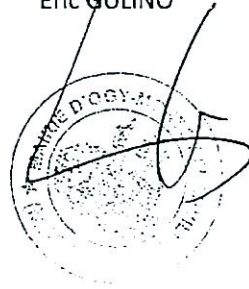


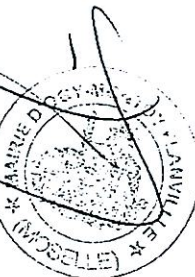
Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

Nom Prénom	Fonction	Taux	Indemnité brute mensuelle	Indemnité brute annuelle
Eric GULINO	Maire	51 %	2 096,37 €	25 156,44 €
Marina GAUTIER	1er Adjointe	18 %	739,89 €	8 878,68 €
Francis FRERY	2è Adjoint	18 %	739,89 €	8 878,68 €
Aline GULINO	3è Adjointe	18 %	739,89 €	8 878,68 €
Gilles ADAM	4è Adjoint	18 %	739,89 €	8 878,68 €
Conseiller délégué	CD1	8 %	328,84 €	3 946,08 €
Conseiller délégué	CD2	8 %	328,84 €	3 946,08 €
Conseiller délégué	CD3	8 %	328,84 €	3 946,08 €
Conseiller délégué	CD4	8 %	328,84 €	3 946,08 €
Conseiller délégué	CD5	8 %	328,84 €	3 946,08 €
Conseiller délégué	CD6	8 %	328,84 €	3 946,08 €
Conseiller délégué	CD7	8 %	328,84 €	3 946,08 €

Fait à Ogy-Montoy-Flanville, le 27 Mars 2026

Le Maire

Eric GULINO



Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le



ID : 057-200073609-20260321-DCM052026-DE